



Newsletter Intercéréales



Le mot du Président

Chers acteurs des filières céréalières, nous sommes à la croisée des chemins et avons de nombreux défis à relever. Je vous souhaite une moisson 2018 capable de mettre en lumière les initiatives remarquables de la filière, allant dans le sens des grands axes de la transformation engagée.

Intercéréales a remis aux pouvoirs publics le 15 décembre dernier son plan de transformation demandé dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation.

Construit par les 13 membres de l'interprofession, en lien avec les acteurs de la seconde transformation, il marque un véritable changement de paradigme avec une filière céréalière résolument engagée et à l'écoute des attentes des clients, des consommateurs et des citoyens qu'ils soient dans nos régions ou dans le monde.

Avec cette newsletter, nous souhaitons vous informer régulièrement de l'avancée de nos actions dans notre filière fortement structurée où chaque maillon est interdépendant et solidaire des autres.



Le plan de transformation des filières céréalières

Demandé par les pouvoirs publics dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation, il est un accélérateur de la démarche de durabilité volontairement initiée par les professionnels depuis début 2017.

Ce plan est composé de 3 axes :

Axe 1 – Accompagner toutes les créations de valeurs du territoire local à l'international en satisfaisant les attentes clients, consommateurs, citoyens

Axe 2 – Innover pour développer la filière céréalière en transition

Axe 3 – Développer les solidarités entre les acteurs : Améliorer la compétitivité de la filière et assurer un revenu aux producteurs

[Il se décline en 17 actions principales](#) (5 à 6 actions par axe), qui elles-mêmes se déclinent en de nombreuses sous-actions.

🚩 L'indispensable diffusion et appropriation, y compris en région

Rédigé dans l'urgence, il est maintenant primordial de bien faire connaître et de partager le plan avec tous les acteurs de la filière, y compris en régions, pour une bonne appropriation de celui-ci et de ses objectifs. Cette phase, souvent sous-estimée, nécessite du temps pour une bonne acceptation et intégration par tous et mobilise les élus et équipes d'Intercéréales.

Il est actuellement présenté dans les Comités Régionaux des Céréales.

🚩 Faire émerger les priorités communes

Composé de 3 axes et de 17 actions structurantes, un travail de priorisation est nécessaire pour initier l'action sans se disperser. 10 actions ont été jugées prioritaires par plusieurs membres et 7 ont d'ores et déjà démarré.

10 actions prioritaires identifiées par plusieurs Dont 3 n'ont pas encore démarré





Création d'un groupe de réflexion sur l'évolution des marchés internationaux

Face aux menaces qui pèsent sur l'exportation de céréales et de produits céréaliers au départ de la France et à la volonté de consolider l'activité « exportation », un groupe de travail a été créé pour mener une réflexion prospective, intitulé « Evolution des marchés à l'exportation ». Les réflexions seront construites autour de deux axes :

- ▶ La physionomie du marché mondial à dix ans : croiser les tendances sur la demande et les perspectives sur l'offre.
- ▶ Promouvoir les atouts durables des céréales et produits céréaliers français.



Accompagner le développement du stockage sans insecticides de synthèse

La filière céréales s'est engagée à développer le stockage de grains et produits céréaliers sans recours aux insecticides de stockage en déployant une protection intégrée pour lutter contre les insectes.

Notre objectif est de garantir des céréales et produits transformés de qualité, sans résidus de produits chimiques et sans insectes, tout en assurant un stockage sécurisé et efficace.

Notre ambition est de réduire de moitié les céréales pouvant contenir des résidus d'ici 5 ans par la mise en œuvre d'une feuille de route où la formation des opérateurs constitue un volet important.

Cette feuille de route est en place et se déploie. La priorité pour l'année 2018 porte sur la connaissance des pratiques des opérateurs.

Pour cela, différentes enquêtes sont mises en place à différents niveaux de la filière, fermes, collecteurs, silos portuaires, meuniers.

**Arvalis organise le 9 octobre prochain le colloque :
Insectes des grains : vers la lutte intégrée au stockage :**

<https://www.evenements-arvalis.fr/view-3412-arvenements.html??region=0>



La filière innove pour tracer l'histoire des produits céréaliers

Les céréales brutes doivent être transformées, le plus souvent au moins deux fois, avant de rencontrer les consommateurs et sont des matières fongibles. Par conséquent, le lien entre le consommateur et le producteur de céréales est distendu. Grâce à la révolution digitale, ce lien peut être retracé et c'est le projet d'envergure qu'a initié Intercéréales : être capable de raconter l'histoire des produits de la zone de production aux consommateurs, et inversement, en fonction des valorisations possibles. Ce besoin est clairement exprimé dans une étude réalisée par Viavoice pour Passion Céréales en 2016 : concernant les attentes des consommateurs en termes d'informations sur les céréales, la première à ressortir (76% des répondants) est « la provenance des céréales et produits céréaliers » ; sur les causes de méfiances à l'égard des différents maillons de la filière, la transparence et la traçabilité ressortent systématiquement comme une solution pour rétablir la confiance.

Ce projet est donc doublement vertueux car il offrira une grande transparence aux clients et consommateurs mais également permettra de valoriser les producteurs et de leur donner une meilleure vision du devenir de leurs productions. Cela peut également être créateur de valeur et différenciant. Intercéréales, accompagnée par l'association AGROEDI Europe, réalise en 2018 une expertise des systèmes de traçabilité existants dans les entreprises pour aboutir à un cahier des charges du système le plus adapté à nos besoins. Un prérequis indispensable pour ce projet est une faisabilité technique n'impliquant pas de refonte des systèmes des entreprises. La filière CRC® – Le blé de nos campagnes – s'est portée volontaire pour réaliser des pilotes, ainsi que deux autres filières en cours de montage.



La gouvernance d'Intercéréales évolue vers une plus grande ouverture

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 28 juin 2018 a entériné la révision des statuts de l'interprofession.

De plus, Intercéréales a proposé à la Confédération Paysanne et à l'Organisation des Producteurs de Grains (Coordination Rurale) de rejoindre la filière et de participer à sa gouvernance. Si la Confédération paysanne a décliné cette offre, exprimant une volonté d'engagements transversaux plutôt qu'en filière, l'Organisation des Producteurs de Grains (OPG) s'est montrée favorable. Les statuts maintenant révisés, nous serons ravis d'accueillir les nouveaux administrateurs dès le mois d'octobre prochain.



Projet de loi EGALIM : Intercéréales valorise les atouts des filières céréales

La filière céréalière française ne peut se passer du transport ferroviaire, particulièrement adapté au transport massif de grains par trains complets. Le recours au rail se situe dans une fourchette allant, suivant les secteurs de la filière, de 15 à 55 % des volumes de céréales transportés. Certains sites industriels affichent une dépendance proche de 100 %. La filière a donc subi de plein fouet la grève SNCF d'avril à juin 2018 avec des conséquences économiques induites lourdes, de l'ordre de 15 €/t transportée pour une filière déjà fortement fragilisée. Elle impose aux entreprises de recourir à des modes de transport alternatifs, et doit faire face : à des coûts de transport routier majorés par le déséquilibre entre l'offre et la demande ; à des surcoûts liés aux alternatives au rail quand il est la solution logistique optimale ; à des difficultés à trouver les capacités de transport suffisantes, indépendamment même d'une question de coût et à des pénalités à verser aux entreprises privées de prestations ferroviaires, pour non-réalisation de la prestation du fait de la grève SNCF.

Intercéréales a très vite alerté les pouvoirs publics qui n'avaient pas pris la pleine mesure des conséquences dramatiques pour notre filière : interruption de la production dans les entreprises faute d'approvisionnement suffisant et conséquences associées ; annulation ou report de contrats commerciaux de la part des clients ; perte de confiance des clients ; risque de saturation des capacités de stockage avant les moissons à venir. De nombreux rendez-vous aux Cabinets des Ministres du transport, de l'agriculture, des finances et avec leurs services ont permis de remonter les céréales comme prioritaires des flux ferroviaires en cas de tension sur les capacités, de prendre une mesure d'autorisation exceptionnelle de la circulation des camions hors des périodes légales, la tenue de réunions locales avec préfets, services des ministères, opérateurs locaux et enfin la transmission d'une cartographie réalisée par le Centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA), retraçant les axes ferroviaires les plus impactés par la grève.

Une analyse plus fine des conséquences de la grève sera réalisée dans les prochaines semaines.



Appel à manifestation d'intérêt, structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Stéphane TRAVERT, ministre de l'Agriculture, a annoncé le 3 juillet 2018, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « structuration des filières agricoles et agroalimentaires » opéré par FranceAgriMer.

Il doit permettre d'identifier des projets particulièrement structurants ou innovants, de dimension supra régionale, ou des projets pilotes pour les filières agricoles et agroalimentaires. Un dispositif de soutien aux investissements structurants est donc lancé et divisé en deux temps :

En 2018 – un appel à manifestation d'intérêt doté de 2 millions d'euros: destiné à identifier les premiers projets et à accompagner leur construction (qui s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du volet agricole du grand plan d'investissement concourant à « l'innovation et la structuration des filières »). Il permettra d'accompagner le développement des projets sélectionnés en prenant en charge une partie de leur coût d'ingénierie. Il s'adresse à des opérateurs économiques portant un projet d'investissement s'inscrivant dans une démarche collective qui concerne différents maillons d'une ou plusieurs filières et qui s'inscrivent dans le cadre des plans de filière. Un soutien financier peut donc être accordé pour les dépenses liées au montage du projet si elles sont supérieures à 50 000 euros. L'aide est plafonnée à 50% des dépenses éligibles, ceci dans la limite de 100 000 euros par projet.

Voici le lien de dépôt des candidatures :

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_in

En 2019 – des appels à projets en 2019 tenant compte des besoins exprimés auparavant



Le syndicat de la panification croustillante et moelleuse s'engage durablement pour un approvisionnement en blé français

Avec tous leurs sites de fabrication implantés en France, les entreprises du syndicat de la panification croustillante et moelleuse s'engagent à maintenir durablement leur approvisionnement à plus de 95% en blé Français. Les volumes restants proviennent des zones frontalières qui se trouvent à proximité géographique des sites de fabrication.

« Nous approvisionner en blé français, c'est répondre aux attentes des consommateurs et envoyer un message fort de notre industrie pour soutenir l'agriculture française dans un contexte que nous savons difficile. Nous voulons jouer notre rôle pour une filière blé française de qualité. Notre activité de demain se construira sur la pérennité des filières d'aujourd'hui ».

Fabien Castanier